

## Déclaration des représentants de la FSU au CTSD du 4 septembre 2015

Les représentants de la FSU tiennent tout d'abord à dénoncer le caractère très tardif de l'envoi des documents préparatoires à ce CTSD. Il ne s'agit nullement de remettre en cause les services qui sont victimes comme l'ensemble des fonctionnaires des restrictions budgétaires. Il s'agit d'insister sur la nécessité pour les organisations syndicales d'avoir les moyens de préparer correctement ces instances.

Cette rentrée scolaire est marquée par des créations de postes insuffisantes. Au niveau national, elles permettent l'ouverture d'une classe pour 55 élèves supplémentaires.

Départementalement, dans le premier degré, nous devons même rendre des postes, rendant impossible toute amélioration des taux d'encadrement, du remplacement ou encore de la formation continue.

Si les chiffres des effectifs du premier degré ne sont pas très encourageants, nous notons toutefois avec satisfaction que les écoles publiques ont mieux résisté que l'an passé face aux écoles privées.

Pour autant, des écoles vont à nouveau se trouver dans des situations difficiles avec des classes à 30 élèves ou plus. Surtout ces écoles se retrouvent souvent bien démunies face à la concurrence du privé. Enseignement privé qui dans certains secteurs est réellement nuisible à la mixité scolaire et ruine les efforts de l'école publique.

Les engagements du président de la République se sont traduits dans la loi de refondation, qui dans son annexe, fixe à 21 000 le nombre de postes d'enseignants titulaires à créer sur le quinquennat dans le 1er degré.

A ce jour, seuls 8914 postes l'ont été, soit moins de la moitié des postes promis. Il reste donc deux lois de finance à la majorité présidentielle et législative actuelle pour créer les 11 000 manquants. Cela amène La FSU à rappeler aux personnels et à toutes celles et ceux attachés à l'école publique que la mobilisation sera nécessaire pour garantir que les engagements soient tenus.

Nous avons également appris dans la presse que les maires ont proposé au rectorat un projet de convention triennale. S'il s'agit seulement d'engagements réciproques d'investissements dans l'éducation, nous n'y trouvons rien à redire. En revanche nous n'accepterons pas que les prérogatives des collectivités territoriales en matière d'éducation soient encore revues à la hausse. Nous l'avons vu avec la réforme des rythmes, la territorialisation est toujours synonyme de plus d'inégalités.